



Demande de branchement SERVICE D'ASSAINISSEMENT

A transmettre à la Mairie, pour avis urbanisme



Renseignements

Je soussigné(e) M., Mme **Nom** : **Prénom** :

Adresse actuelle :

Code postal : Commune :

E-mail (courriel) :

Agissant en qualité de :

(Indiquer la qualité de propriétaire, ayant droit, etc... Dans le cas d'une société, indiquer la qualité du signataire et mentionner la raison sociale et la nature juridique de la société)

Demande pour la parcelle : Section..... **N°**

Située (N°- rue) :

sur la commune de

N° du permis de construire ou permis d'aménager :

Préciser le numéro du lot si lotissement :

PIECES A FOURNIR – Voir au dos

Raccordement aux réseaux publics d'assainissement

Type de construction :

- Logement individuel
- Logements collectifs (*horizontal ou vertical*)
 Nombre de logements :
- Autres (à préciser

Origine de l'eau utilisée :

- Réseau de distribution public
- Autre ressource (à préciser
- Compteur existant

→ **pour l'évacuation :**

- des eaux usées domestiques** **des eaux pluviales¹** **de rejets non domestiques²**

¹ Joindre le plan de masse du projet, la surface S_{projet}, la surface imperméabilisée, la perméabilité des terrains, les dispositifs de rétention et de récupération des eaux pluviales envisagés, et le diamètre du branchement pour l'évacuation du débit théorique correspondant à une période de retour de 30 ans (pour des opérations d'ensemble).

² une autorisation de déversement spécifique sera à établir.

A dater et à parapher

Je m'engage :

- à me conformer en tous points au Règlement du Service d'Assainissement approuvé par la Collectivité (ce règlement est téléchargeable sur le site internet de la SEMERAP, espace «abonnés» ou disponible sur simple demande auprès de la SEMERAP ou de votre collectivité),
- à payer pour le raccordement de mes installations au réseau d'assainissement collectif les frais de construction du branchement et la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC) mise en place par la Collectivité propriétaire des infrastructures selon l'article 1331-7 du code de la santé publique,
- à déclarer auprès de la SEMERAP, la date de raccordement de l'immeuble après sa mise en eau,
- à payer pour l'usage du service d'assainissement le montant de l'abonnement (ou partie fixe) lorsqu'il existe, le montant de la redevance d'assainissement (ou partie proportionnelle) basé sur la consommation relevée au(x) compteur(s) d'eau ou estimée, ainsi que toutes autres redevances et taxes perçues pour le compte de l'Etat, de la Collectivité ou d'un organisme tiers.

Je suis informé(e) que la présente demande ne sera acceptée qu'après accord de la collectivité et de la SEMERAP.

Le demandeur,
Fait le

Le Maire
pour avis urbanisme

Le S.M.E.A de la Basse Limagne
Pour acceptation

PIECES A FOURNIR

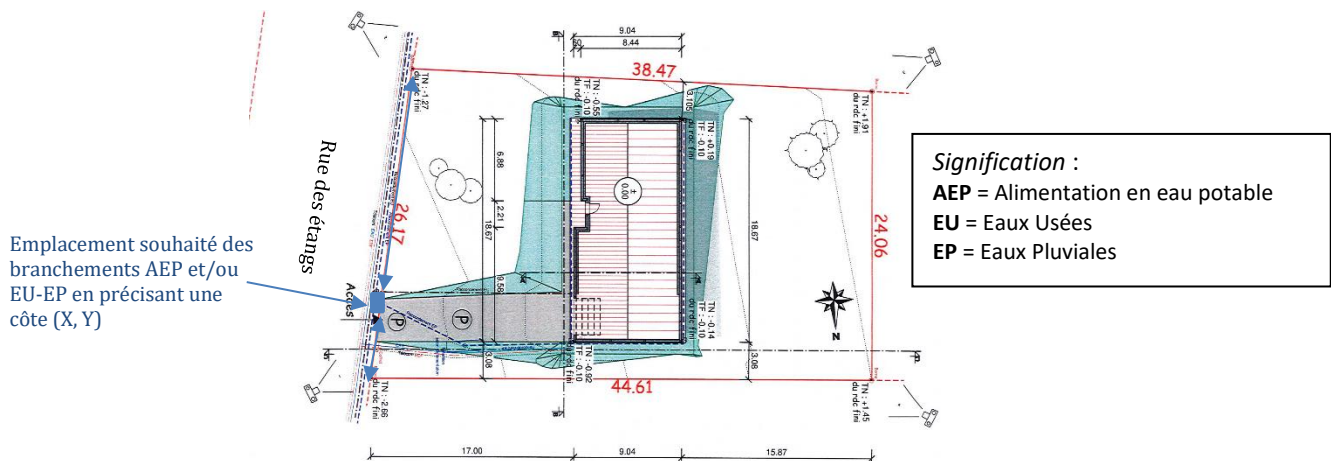
Pièces obligatoires

- ❑ **Un plan de situation** du terrain permettant de localiser précisément le projet dans la rue ou le quartier

Exemples tirés de cadastre.gouv.fr, [google Maps](https://www.google.com/maps)...



- ❑ **Un plan de masse** (côté ou en précisant l'échelle) indiquant les limites de parcelle et l'implantation du futur branchement. Il est recommandé d'utiliser un plan cadastral www.cadastre.gouv.fr avec les cotations de l'emplacement du branchement.



Pièces vivement souhaitées

- ❑ Une ou plusieurs photos (attention taille maximale : 1Mo) de l'environnement du projet, dont une du terrain prise de la voie publique avec implantation du futur branchement.

Exemples :



Emplacement souhaité des branchements AEP et/ou EU-EP en précisant une côte (X, Y)



Si, au vu du dossier de demande, une étude technique complémentaire se révélait nécessaire, nous prendrions alors contact avec le Demandeur pour un rendez-vous sur place.